

ADHÉSION AU CLUB DU KARATÉ DO BRIONNE



Merci d'avoir choisi le club du karaté Do Brionne pour votre activité sportive ou celle de vos enfants. Le club existe depuis 1980 affilié à la Fédération Française de karaté. Le style de karaté pratiqué est le Shito Ryu. Les professeurs sont diplômés, instructeurs fédérales et animateurs fédérales assurent les cours des enfants et des adultes.

Afin de préparer au mieux votre saison, voici les modalités de votre adhésion :

- Une **licence Fédérale obligatoire** d'un montant de **39 euros**. Cela donne le droit à l'assurance sportive, accès aux stages et compétitions.
- Une **cotisation annuelle de 140 euros** pour les **adultes** donnant droit aux 4 cours adultes par semaine.
- Une **cotisation annuelle de 95 euros** pour les **enfants** de moins de 16 ans donnant droit aux cours du mercredi et samedi matin (Kumité).

Si vous habitez Brionne, vous pouvez vous rendre à la mairie (CCAS) un ticket sport vous sera remis pour les enfants.

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE OU ESPÈCE (possibilité en plusieurs fois)

- Un **certificat d'aptitude** aux sports est **obligatoire** pour la 1ère inscription.

Une attestation sur l'honneur d'aptitude pour les renouvellements licenciés (adultes, enfants).

2 essais gratuit maximum (tenue jogging, T-shirt)

N'oubliez pas de vous hydrater : Bouteille d'eau ou gourde obligatoire

La licence doit être signé, la tenue Karatégi est obligatoire.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions au 06 45 25 75 31 (Sabrina)

En vous souhaitant une très belle saison 2026 /27

Sportivement,

Le Club de Karaté Do Brionne